



FQCE - Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Éditée conformément aux exigences du décret 2022/748 du 29 avril 2022

BOSTIK STIX A100 PROJECT

Date de révision 11-sept.-2025
Remplace la date 18-déc.-2023

Nom du produit	BOSTIK STIX A100 PROJECT
Produit(s) couvert(s)	30616922; 30617343; 30616128; 30615895; 30615742; 30615492
Code générique/code-barres	3549212486693; 3549212486914; 3549212485870; 3549212486730; 3549212484989; 3549212484736

I. Qualités et caractéristiques environnementales du produit – (pour toutes les références)

Critères	Valeurs
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :	Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)
Substances dangereuses Substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes (Liste ANSES)	Ce produit ne contient pas de substances dangereuses répondant à ce critère
Perturbateurs endocriniens (liste ANSES)	Ne contient pas de perturbateurs endocriniens

II. Qualités et caractéristiques environnementales des emballages

Critères	
Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	20
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 40 % de matières recyclées

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	12
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 40 % de matières recyclées

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	6
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 50 % de matières recyclées

Les informations communiquées dans cette fiche par BOSTIK reflètent l'état actuel de nos connaissances à la date de rédaction de ce document. Elles s'appuient sur les données transmises par nos fournisseurs.

Les mentions négatives n'étant pas requises selon la loi AGEC, les champs des caractéristiques concernées n'apparaissent pas.